

Labels territoriaux

Les labels territoriaux

logo station verte



Le label **Station Verte de Vacances** est attribué à une commune en milieu rural ou à la montagne, qui présente un attrait naturel dans un environnement préservé, qui assure l'accueil des touristes, l'ouverture des commerces et services essentiels, développe des animations et activités, et possède des équipements de loisirs.

Les communes désirant devenir Station Verte de Vacances doivent cependant répondre à certains critères :

- Etre une commune de moins de 10 000 habitants
- Posséder au moins 200 lits touristiques d'au moins deux types parmi une liste définie
- Posséder une piscine ou un lieu de baignade sur place ou à moins de 10 mn en voiture
- Avoir un réseau balisé et entretenu de sentiers pédestres et un réseau d'itinéraires vélo
- Avoir des accès organisés à la nature
- Posséder un office de tourisme, un bureau d'information touristique ou point d'information touristique

Le [label](#) est obtenu pour une année.

La démarche est payante et est [calculée en fonction du nombre d'habitants](#).

Dans les Pyrénées-Orientales, 4 stations vertes de vacances sont labellisées : **Torreilles, Vernet-les-Bains, Osséja et Amélie les Bains**.



Le label **Villes et Villages Fleuris** est décerné aux villes et villages qui présentent un environnement fleuri de grande qualité et dont les efforts contribuent à l'image d'une France accueillante et fleurie. Le panneau de 1 à 4 fleurs indique le niveau national de fleurissement. Depuis sa création en 1959, le label villes et villages fleuris est devenu porteur d'un véritable phénomène de société, tant auprès des élus qu'auprès du grand public.

Les [critères d'évaluation](#) sont définis de manière nationale.

Le label est obtenu pour une année. La démarche est gratuite pour le niveau de labellisation départemental.

A ce jour, [24 communes](#) des Pyrénées-Orientales ont obtenu le label villes et villages fleuris.



Famille Plus est un label national né de la collaboration entre 3 associations de communes touristiques :

- L'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques,
- L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne,
- La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des villages de Neige.

Toute commune souhaitant obtenir le label Famille Plus doit auparavant être adhérente à l'une des trois associations. Soutenu par les services de l'État en charge du Tourisme, ce label est destiné à valoriser les communes adhérentes ayant engagé une démarche globale en faveur de l'accueil des familles.

Le label **Famille Plus** est accordé aux communes qui mènent une réelle politique d'accueil des familles et des enfants. Il est accordé sur dossier de candidature et un audit de contrôle permet de s'assurer que les critères sont bien respectés. Des contrôles intermédiaires et un travail régulier permet également une amélioration et une adaptation constante de l'accueil et de l'offre destinée aux familles.

Les professionnels d'hébergement, d'activités et de restauration s'engagent aux côtés des communes labellisées à mettre en place un accueil privilégié pour les familles.

Famille Plus s'engage sur :

Les critères concernent :

- l'accueil et l'information,
- les animations de la commune,
- les activités,
- la découverte et la sensibilisation à l'environnement et aux patrimoines,
- l'hébergement, la restauration et les commerces et services,
- les équipements, les transports et la sécurité
- les tarifs adaptés aux familles et/ou aux enfants

Le [label](#) est obtenu pour une durée de trois ans. La démarche est payante et est calculée en fonction du nombre d'habitants.

4 communes Famille Plus dans les Pyrénées-Orientales : Argelès-sur-Mer, Saint-Cyprien: Font-Romeu, Les Angles.

Ces mêmes communes agissent ensuite sur le réseau de leurs professionnels pour les encourager à s'engager dans le label.



Villes et Pays d'Art et d'Histoire : label décerné par le Ministère de la Culture aux collectivités territoriales qui valorisent et animent leur patrimoine et proposent des visites, des conférences et des ateliers éducatifs. L'obtention du label se traduit par la signature d'une convention élaborée en concertation étroite entre le Ministère de la Culture et les collectivités territoriales. Les collectivités doivent notamment répondre à 4 critères essentiels :

- un réel engagement politique des collectivités candidates à faire de la culture, de l'architecture et du patrimoine un projet local de développement.
- un périmètre pertinent défini à partir de critères de cohérence historique, géographique, démographique et culturelle ;
- les moyens mis en œuvre par la collectivité candidate pour assurer la connaissance, la conservation, la protection et la valorisation du paysage, de l'architecture et du patrimoine ainsi que la capacité à respecter dans le temps les engagements liés à l'attribution du label en termes matériel, financier et humain ;
- la déclinaison explicite du projet Villes et Pays d'Art et d'Histoire dans les politiques locales menées par les collectivités candidates.

La collectivité se fixe ainsi comme objectifs

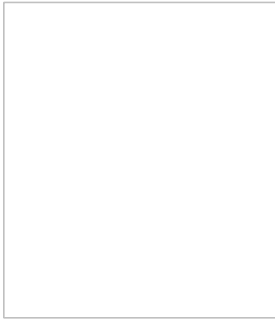
- de sensibiliser la population locale à son patrimoine et à son architecture
- De mener des actions éducatives à destination des Jeunes Publics
- D'accueillir du public touristique.

Le [label](#) est obtenu pour une année et la démarche est payante et est calculée en fonction du nombre d'habitants.

La demande de labellisation peut être sollicitée par une commune ou un établissement de coopération intercommunale.

[Le courrier de candidature](#) est à adresser à la [direction régionale des affaires culturelles](#) de la région dans laquelle se situe le territoire.

Ville et pays d'art et d'histoire des Pyrénées-Orientales à ce jour : une ville d'art et d'histoire : Perpignan et deux Pays d'art et d'histoire : Conflent Canigo et Pays transfrontalier des Vallées du Tech et du Ter (Catalogne).



Les Plus Beaux Villages de France, c'est : « unir forces et passions pour protéger et promouvoir le patrimoine remarquable des communes d'exception et leur offrir ainsi une alternative à la désertification rurale ». Au-delà, c'est éviter les écueils du village-musée sans âme ou, à l'inverse, ceux du « parc d'attraction », réconcilier les villages avec l'avenir.

La candidature d'un village peut être portée par la commune directement concernée ou par une structure intercommunale dûment mandatée (par délibérations municipale et intercommunale).

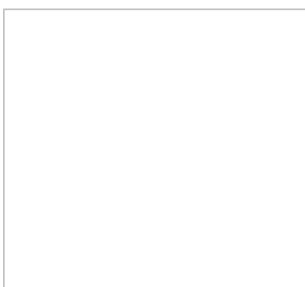
La sélection des villages repose sur une démarche qualité. Tout village candidat au label doit satisfaire, sur la base de documents justificatifs, aux trois pré-requis :

- Attester d'une population maximale de 2 000 habitants
- Posséder, sur son territoire, au minimum deux sites ou éléments bâtis faisant l'objet de protections officielles (ex : classement au titre des Monuments Historiques),
- Témoigner d'une motivation collective au projet de candidature par la production d'une délibération du Conseil Municipal.

Une grille de [27 critères objectifs](#) permettent ensuite à l'association de mesurer la qualité patrimoniale, architecturale, urbanistique et environnementale du village ainsi que la pertinence des actions de la commune en terme de maîtrise et de mise en valeur de son territoire (outils d'urbanisme, maîtrise des flux de fréquentation, aménagements esthétiques...).

Le [label](#) est obtenu pour une année. La démarche est payante et est établie en fonction de tranches de population.

A ce jour, [5 Plus Beaux Villages de France des Pyrénées-Orientales](#) : Villefranche-de-Conflent, Castelnou, Eus, Evol (commune d'Olette) et Prats-de-Mollo-la-Preste



Le label environnement et touristique international pour les plages et les ports de plaisance.

Pavillon Bleu est au fil des ans devenu un symbole d'une qualité environnementale. Il récompense et valorise tous les ans les communes et leurs plages mais aussi les ports de plaisance, qui mènent une politique d'amélioration environnementale.

Le label repose sur 2 grandes familles de critères pour les communes et les ports :

- Education et sensibilisation du public à l'environnement
- Gestion des déchets

Puis de manières dissociées sur 4 autres familles de critères :

Pour les communes

- Environnement général pour les communes: tourisme et accessibilité, tourisme et sécurité, accueil touristique, tourisme et espaces verts....
- Gestion de l'eau

Pour les ports

- Gestion du site
- Gestion du milieu

Le [label](#) est obtenu pour une année. Le mode de calcul du montant de la cotisation est basée sur le nombre d'habitants pour les communes et sur le nombre d'anneaux pour les ports.

7 Communes lauréates Plages Pavillons Bleus 2025 : Banyuls-sur-Mer, Port-Vendres, Argelès-sur-Mer, Saint-Cyprien, Canet-en-Roussillon, Le Barcarès, Cerbère.

3 Ports Pavillons Bleus 2025 : Argelès-sur-Mer, Banyuls sur Mer, Saint-Cyprien.



Cap sur la qualité !

Ce label affiche la qualité du port grâce au 1er label national Qualité Plaisance lancé par la FFPP. Pour répondre à l'évolution des attentes de ses usagers, la Fédération Française des Ports de Plaisance a engagé une démarche qualité continue.

Cet engagement a été auréolé en décembre 2016 par l'intégration de la FFPP au sein du « Réseau national de la marque Qualité Tourismetm ». Preuve de la confiance et de la reconnaissance accordées au niveau national par l'État, dont tous les acteurs de la filière peuvent être fiers aujourd'hui.

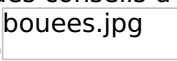
A ce jour, les ports Lauréats Qualité Plaisance dans les Pyrénées - Orientales : Port-Vendres, Saint-Cyprien, Sainte-Marie

[Pour plus d'informations](#)



Le label Handiplage est une association loi 1901 qui existe depuis 1997. Elle se base sur un projet social du développement des services et des loisirs pour l'intégration des personnes en situation de handicap. Ses missions sont plus élargies que la seule mission de labellisation des plages accessibles. Il peut être aussi complémentaire de la Marque nationale [Tourisme et Handicap](#) dont l'ADT 66 est en charge. Elle est la première à avoir initié un **label d'accessibilité des plages** et œuvre au développement et à la promotion de ce label avec plus de **157 plages** (en 2026).

Les municipalités peuvent rejoindre cette démarche en bénéficiant d'un accompagnement depuis le début du projet de labellisation jusqu'à l'obtention du label. Via son site internet, la commune peut évaluer l'équipement de sa plage, demander un appui technique et des conseils d'équipements, enfin obtenir le label

handiplage (avec un niveau de labellisation de 1 à 4 bouées) 

⇒ [Information sur la procédure d'obtention du label](#)

L'association développe également une formation diplômante d'accompagnement à la baignade pour la formation du personnel des sites labellisés.

⇒ [Information sur la formation](#)

Dans les Pyrénées-Orientales **3** communes ont des plages labellisées "Handiplage" : **Sainte-Marie-la-Mer, Saint-Cyprien et Argelès-sur-Mer.**

Et pour plus d'informations : www.handiplage.fr - Mail : handiplage@handiplage.fr - Tél : 06 20 04 10 39 ou 06 23 77 67 92 - Adresse : 3 Rue Jules Védrières, 64 600 Anglet



Le label Grand Site de France appartient à l'État, qui l'a déposé à l'Institut national de la propriété industrielle en 2003. Il est géré par le Ministère en charge de l'Écologie. Il est inscrit au code de l'environnement Art. L 341-15-1 depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement : *"Le label Grand Site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable."*

Ce label est un label sélectif et exigeant. Il est attribué pour une durée de 8 ans depuis juillet 2023, après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, et du Réseau des Grands Sites de France.

Les Grands Sites de France engagés pour un tourisme durable : préserver les qualités, les valeurs et l'esprit des lieux des Grands Sites de France, enrichir l'expérience globale des visiteurs.

Par leurs actions, les Grands Sites procurent un atout distinctif dans le positionnement touristique, et sont générateurs de retombées économiques et d'emplois pour le territoire et ses habitants. Ils mettent en avant une approche du tourisme durable sur leur territoire.

Dans les Pyrénées-Orientales : [Grand Site du Massif du Canigo](#) (labellisé en 2012, renouvelé en 2018)

[Plus d'information](#) : Réseau des Grands Sites de France (RGSF) - 99, rue de Vaugirard - 75006 Paris - Tél : + 33 1 48 74 39 29 - contact@grandsitedefrance.com

Liens vers Autres Labels Territoriaux : [Valeur Parc](#)



Une Petite Cité de Caractère® est une commune engagée dans des actions en faveur de la valorisation de son patrimoine et de l'accueil, selon une Charte de Qualité qui fixe des engagements pour la préservation de son patrimoine communal, son animation et sa promotion auprès des habitants et des visiteurs.

Le concept de Petites Cités de Caractère® est né au milieu des années 70 pour valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine.

Le projet des Petites Cités de Caractère® est de fédérer dans ces communes les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires. L'action du réseau des Petites Cités de Caractère® est d'abord d'accompagner des élus qui souhaitent concilier le développement de leur commune dans le respect du patrimoine.

C'est aussi une marque touristique qui réunit plus de 250 communes dont Collioure et Ille-sur-Têt dans les Pyrénées-Orientales.



Le label « **Flocon vert** » est dédié aux stations de montagne qui s'engagent vers la transition sociale, environnementale et économique de leur station. Il s'articule autour de 4 thématiques : gouvernance de la station ou de la destination, économie, social-culturel, préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

La démarche de la station est volontaire. La station doit suivre un cahier des charges comprenant de nombreux objectifs et indicateurs de suivi de chaque valeur du label dans lequel il s'engage pour l'obtention du label.

L'engagement au label est payant et diffère en fonction des stations. **La station des Angles** et de **Font-Romeu** ont obtenu le label Flocon Vert.

Contact : Moutain Riders – Tél : + 33 9 72 19 37 14 - Demande de devis : alice@mountain-riders.org adresse : Parc d'Activités Côte-Rousse-Batiment B -180 Rue du Genevois - 73000 Chambéry

[Plus d'informations](#)

votre contact - isabelle trochain



04 68 51 52 66

isabelle.trochain@adt66.com

ADT des Pyrénées-Orientales - 2 Boulevard des Pyrénées - 66005 Perpignan France
info@adt66.com [+33 \(0\) 4 68 51 52 53](tel:+330468515253)